

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 avril 2024, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

56-04-2024

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Appuyé par M. Etienne Lemelin,
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

57-04-2024

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Patrice Bilodeau,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 15 mars 2024 soient approuvés avec dispense de lecture.

58-04-2024

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 :

M. Stéphane Camiré de Lachance Parent CPA Inc., est présent pour la présentation et l'adoption des états financiers de l'année financière 2023.

	Municipalité Saint-Bernard	Comité industriel Saint-Bernard
Revenus	4 595 205 \$	10 011 \$
Moins :		
Dépenses	(3 547 998 \$)	(20 366 \$)
Remboursement de la dette	(500 910 \$)	
Activités d'investissement	(342 909 \$)	
Surplus de l'exercice	<u>203 388 \$</u>	<u>(10 355 \$)</u>

Solde du surplus non affecté de la Municipalité au 31 décembre 2023 : 1 278 992 \$.

Il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023 tel que déposé.

59-04-2024

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ATTESTATION DES DÉPENSES :

Il est proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2023 sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

60-04-2024

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Patrice Bilodeau,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Paiements Internet L2400083 à L2400106	61 303.27 \$
Paiements ACP2400128 à ACP2400175	120 480.66 \$
Pour un grand total de :	181 783.93 \$

61-04-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 355-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 295-2019 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

Attendu que le règlement no. 295-2019 portant sur la rémunération des élus;

Attendu qu'un avis de motion et présentation du projet de règlement ont été donnés préalablement, soit à la séance ordinaire du 5 février 2024;

Attendu l'avis qui a été publié conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier la rémunération de base des membres du conseil ainsi que de prévoir une rémunération de base pour le maire suppléant;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement selon la loi, déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité, incluant la voix favorable du maire :

D'adopter le règlement portant le no. 355-2024, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 2 avril 2024, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

62-04-2024

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 357-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008, LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO. 231-2012, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 192-2008 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay, conseillère, que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 357-2024 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008, le règlement sur les usages conditionnels no. 231-2012, le règlement de construction no. 189-2008 et le règlement sur les permis et certificats no. 192-2008 concernant l'ajout de dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

63-04-2024

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 357-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008, LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO. 231-2012, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 192-2008 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le Règlement de zonage no. 187-2008, le Règlement sur les usages conditionnels no. 231-2012, le Règlement de construction no. 189-2008 et le Règlement sur les permis et certificat no. 192-2008 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant que dans un contexte global de pénurie de logements au Québec et de transformation des besoins de la population en matière de logement, la Municipalité de Saint-Bernard souhaite participer à cet effort général en augmentant et en diversifiant son offre de logement sur son territoire;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement portant le no. 357-2024, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 2 avril 2024, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

64-04-2024

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT SIGNÉE AVEC M. MARIO DUCLOS POUR L'ACQUISITION DU LOT NO. 5 664 994 :

Considérant le réaménagement du noyau récréatif dans le périmètre urbain de Saint-Bernard;

Considérant que la Municipalité est intéressée par l'acquisition du lot no. 5 664 994, situé au 1498 à 1508, rue du Couvent;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la promesse d'achat signée le 12 mars 2024 avec M. Mario Duclos concernant l'acquisition du lot no. 5 664 994. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour l'acquisition du lot no. 5 664 994.

65-04-2024

ACCEPTATION DE LA PROMESSE DE CESSION RÉCIPROQUE D'IMMEUBLES SIGNÉE AVEC M. DENIS BROUSSEAU À L'ÉGARD D'UNE PARTIE DU LOT NO. 2 720 968 ET D'UNE PARTIE DES LOTS NO. 6 467 632 ET NO. 6 467 634 :

Considérant que la Municipalité projette la réalisation d'un développement résidentiel dans le secteur localisé à l'est de la rue Betty et au nord-est de la rue Saint-Georges;

Considérant que la Municipalité est intéressée par l'acquisition d'une partie du lot no. 2 720 968 située au 1541 rue Saint-Georges afin de la joindre au futur développement domiciliaire;

Considérant que M. Denis Brousseau est intéressé par l'acquisition d'une partie des lots no. 6 467 632 et no. 6 467 634 située au 1553 rue Saint-Georges afin de compenser;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la promesse de cession réciproque d'immeubles signée le 3 janvier 2024 avec M. Denis Brousseau à l'égard d'une partie du lot no. 2 720 968 et d'une partie des lots no. 6 467 632 et no. 6 467 634.

Que la Municipalité s'engage à payer les frais indiqués à l'article 3 de ladite promesse.

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour la cession réciproque d'immeubles à l'égard d'une partie du lot no. 2 720 968 et d'une partie des lots no. 6 467 632 et no. 6 467 634.

66-04-2024

BAIL DE LOCATION AVEC FERME MARCEL LABRECQUE INC. POUR LES ANNÉES 2024 ET SUIVANTES :

Il est proposé par M. Gilbert Grenier, appuyé par Mme Anne-Marie Couture, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de louer pour l'année 2024 et les suivantes le lot no. 6 363 251 à Ferme Marcel Labrecque Inc. d'une superficie de 44.979 arpents pour un montant de 5 622.37 \$ plus les taxes, soit 125 \$ de l'arpent. Que le conseil municipal autorise Mme Marie-Eve Parent ou le maire à signer le bail de location avec Ferme Marcel Labrecque Inc.

67-04-2024

DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRCMHH) DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite réaliser le projet d'étude de concepts pour la restauration de la rivière des Îles Brûlées;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite déposer une demande financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant qu'une résolution est requise afin d'autoriser la personne responsable de la demande à agir au nom de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au PRCMHH et à agir au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

68-04-2024

EMBAUCHE DE MME RACHELLE ROUSSIN À TITRE DE PRÉPOSÉE AUX ESPACES VERTS :

Considérant que l'embauche d'une préposée aux espaces verts est requise;

En conséquence, il est proposé M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Rachelle Roussin à titre de préposée aux espaces verts à temps partiel selon les besoins.

69-04-2024

TRAVAUX D'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les travaux d'épandage d'abat poussière par Transport Adrien Roy & Fille Inc. au prix de 0.4010 \$/litre pour 2024 et 0.4120 \$/litre pour 2025.

70-04-2024

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SOUPER BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE LA FONTAINE :

Il est proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par M. Patrice Bilodeau,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 150 \$ pour le Souper bénéfice qui aura lieu le 4 mai prochain au Centre Caztel de Sainte-Marie au profit de l'Association d'entraide communautaire La Fontaine.

71-04-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par Mme Anne-Marie Couture,
Appuyé par M. Etienne Lemelin,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 45.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière